



Prévent'Est
IPRP Formation

MOINS DE 300 SALARIES

OBJECTIF PEDAGOGIQUE

Ce stage a pour objectif sur 2 journées, d'apporter tous les éléments nécessaires sur le fonctionnement et la gestion de l'entreprise afin de pouvoir exercer les attributions économiques du comité social et économique.

PREREQUIS

Aucun

PUBLIC

Membre(s) (ou futur) du CSE, membre(s) du CSE
Dirigeants
Responsables RH

Formations CSE économiques et SSCT
Société Agréé Arrêté Préfectoral n°2020/137-138
IPRP Intervenant en Prévention de Risques
Professionnels (enregistrement DIRECCTE 43/2019).
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro
44550053055 préfet de la région GRAND EST

NOUS CONTACTER

contact@preventest.com
<https://www.preventest.com>
06 81 47 83 73

PROGRAMME FORMATION ECONOMIQUE

Durée/rythme :
3 jours (21h)

OBJECTIFS PARTICIPANTS

Comprendre le fonctionnement général du CSE (entreprises d'au moins 50 salariés)
Maîtriser son rôle de membre du comité social et économique
Gérer les activités sociales et culturelles
Cette formation est destinée aux représentants du personnel des entreprises comprenant au moins 50 salariés mais qui ne disposent pas d'une commission SSCT. Notre organisme disposant d'une habilitation nationale pour dispenser les formations SSCT.
Les entreprises qui sont munies d'une CSSCT doivent s'orienter vers 2 formations distinctes :
La formation CSE hors SSCT de 2 jours (pour les missions économiques et sociales)
La formation SSCT de 3 jours (entreprises de moins de 300 salariés) ou **de 5 jours** (entreprises d'au moins 300 salariés)

Objectif

Rôle en matière d'Economie et de Social
Les principales différences par rapport aux anciennes instances
Le bureau du CSE

La mise en place du CSE

Mise en place du CSE. Définition de l'instance unique
La composition du CSE
Les différentes commissions

Le fonctionnement du CSE

Les réunions du CSE
L'ordre du jour, préparation, rédaction du PV
Le règlement intérieur du CSE

Les missions du CSE

Le rôle économique du CSE

Comptabilité économique de l'entreprise

Langage comptable et financier
Le bilan économique, les indicateurs
La BDES (Base de Données Economiques et Sociales)
Comprendre un bilan et un compte de résultat
Mission de l'expert-comptable du CSE
Financement des expertises du CSE

Le rôle de gestion des ASC (Activités Sociales et Culturelles)

Les règles de transfert de compte à compte
Les règles concernant les cotisations et exonérations URSSAF
Les différentes prestations autorisées et interdites
Les principes de comptabilité des ASC
Les modalités de décisions concernant les ASC

Les moyens des élus du CSE

Les heures de délégation
Les outils de communication
Le statut de salarié protégé

Fin de formation

Questionnaires, jeux tests, mises en situation

SUPPORTS REMIS SUR CLE USB, ATTESTATION DE STAGE

Apports théoriques, méthodologiques, vidéos, diaporamas, étude de documents, Documentation complète. Modèles de documents, nombreux outils liés à la mission. Sanction : Attestation de formation nominative (attestation d'assiduité). Moyens : Vidéoprojecteur, salle, tableau/ paperboard.

FINANCEMENT

Cette formation est imputée sur la durée du congé de formation économique, sociale et syndicale.
Le financement de la formation est pris en charge par le comité social et économique.